



## Mutuelle sante obligatoire prelevee sur le bulletin de salaire

Par **fredouille**, le **10/02/2015** à **12:34**

Bonjour, je suis en CDI dans une grande entreprise dans la vente de vêtements en effet, 3 mois après mon embauche les prélèvements sur mon bulletin de salaire ont commencé pour ma mutuelle obligatoire sans que j'en ai été informé et sans avoir signé un quelconque papier, après avoir demandé des explications la responsable de la boutique m'a répondu que c'est comme ça et puis c'est tout est-ce normal? j'ai déjà une très bonne mutuelle et ça me revient très cher par mois merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **10/02/2015** à **13:39**

Bonjour,

Déjà l'employeur a l'obligation de vous fournir un document récapitulatif des différentes garanties couvertes par l'organisme de prévoyance santé...

Il devrait vous informer aussi sur cette obligation d'adhésion et le plus souvent vous avez un bulletin à remplir...

Par **BBrecht37**, le **10/02/2015** à **13:39**

Bonjour,

Votre employeur aurait dû vous aviser de l'existence de cette mutuelle obligatoire et vous remettre la notice d'information lors de votre embauche.

Rapprochez-vous de votre DRH afin d'obtenir cette notice et de savoir si des dispenses d'adhésion sont prévues dans l'acte mettant en place cette complémentaire santé.

A défaut, vous pourrez demander la résiliation de votre complémentaire santé individuelle sur la base de votre obligation d'adhérer au régime de votre entreprise.

Cordialement,